



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure pour madame Pauline Brochu pour la propriété située au 1308 route du 5<sup>e</sup> rang, à Beaulac-Garthby.

**Prenez avis** que le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a reçu une demande pour une dérogation mineure relativement à la propriété mentionnée ci-haut.

La demande de dérogation mineure vise à autoriser que le garage existant possède une superficie de 133,53 mètres carrés.

Le projet déroge à l'article 10.3.2.1 qui permet une superficie maximale de 84 mètres carrés pour un garage détaché.

La dérogation mineure numéro 2014-010-0001 permet une superficie maximale de 126,96 mètres carrés pour le garage détachée (projet d'agrandissement).

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une assemblée publique qui sera tenue le 12 juin 2023, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby. Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil.

**DONNÉ A BEAULAC-GARTHBY, CE 24<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Claude Lebel  
Directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Claude Lebel, directeur général de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis ci-dessous conformément à la loi, le 24 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 mai 2023.

Claude Lebel  
Directeur général